



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Troisième Commission de l'Assemblée générale

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme

**Déclaration de M. Miguel Bermeo
Observateur permanent**

New York, le 17 octobre 2012

VERIFIER AU PRONONCE

Madame la Présidente,

Depuis la conférence historique de Beijing en 1995, la participation des femmes à la prise de décisions politiques figure en bonne place dans l'ordre du jour international. Cette question est prioritaire pour l'Union interparlementaire, qui suit les progrès accomplis, élabore des lignes directrices et s'emploie activement à faciliter l'émancipation des femmes dans le domaine politique.

La participation des femmes à l'institution parlementaire s'est accrue depuis la conférence de Beijing. Aujourd'hui, à l'échelle de la planète, un parlementaire sur cinq est une femme (20,2 %). Cette proportion a presque doublé depuis 1995.

Malgré ces progrès, on peut regretter la lenteur avec laquelle les choses changent : on gagne à peine 0,5 point de pourcentage par an. A ce rythme, il faudra encore plusieurs décennies de travail inlassable pour atteindre la cible, qui est d'un minimum de 30 % de femmes dans tous les parlements.

Il est toutefois encourageant de penser aux parlements qui ont atteint ce seuil. Leur nombre augmente. Aujourd'hui, 30 pays comptent plus de 30 % de femmes dans leur chambre basse ou dans la chambre unique de leur parlement. Pour parvenir à ce résultat, la plupart d'entre eux ont eu recours à des mesures spéciales et volontaristes.

A l'autre bout du spectre, on trouve encore beaucoup de parlements qui n'ont pas une seule femme parmi leurs membres ou qui n'en comptent que quelques-unes. La plupart d'entre eux sont des Etats arabes ou des Etats insulaires du Pacifique. La démocratisation en cours dans nombre de pays du monde arabe est l'occasion de s'employer systématiquement à assurer une participation accrue des femmes à la vie politique, participation qui est un ingrédient clef de la démocratie.

La présence de femmes au Parlement revêt une importance cruciale. Les recherches que nous avons menées montrent que les femmes occupant les postes de décision politique sont un puissant vecteur d'amélioration de la condition des autres femmes. On a vu souvent des parlements adopter, sous l'impulsion des femmes parlementaires, des lois, des politiques et des programmes qui ont fait bouger les choses, et allouer des ressources à des initiatives qui ont permis d'améliorer le statut de la femme dans la société. Légiférer pour combattre les violences faites aux femmes, voter des crédits pour des programmes destinés à répondre aux besoins spécifiques des femmes, plaider en faveur de politiques sensibles au genre en matière d'éducation, de santé et d'emploi sont autant d'améliorations dues à la présence de femmes au Parlement.

On ne peut qu'imaginer le combat que ces femmes ont dû mener pour arriver à faire entendre leur voix. Voilà pourquoi leur nombre compte.

Mais ce n'est pas tout.

Dans la dernière enquête que l'UIP a conduite sur des parlements sensibles au genre, une question importante a été posée : les parlements sont-ils un environnement propice ou, au contraire, néfaste à la participation des femmes ?

Les réponses reçues étaient loin d'être encourageantes. Les institutions politiques ont été créées par les hommes et pour les hommes, et il n'y a pas longtemps que les femmes ont fait leur entrée dans ces institutions.

Les parlements doivent s'adapter; ils doivent s'ouvrir aux femmes et leur accorder la place qui leur revient de plein droit.

Un parlement sensible au genre répond aux besoins et intérêts tant des femmes que des hommes, dans ses structures, son fonctionnement et ses méthodes. Pour devenir des institutions sensibles au genre, les parlements sont invités à :

- favoriser la parité et à faire entrer autant de femmes que d'hommes dans tous leurs organes et structures;
- se doter d'un cadre stratégique en matière d'égalité des sexes qui soit adapté à leur situation propre;
- intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble de leurs activités;
- favoriser une culture interne respectueuse des droits des femmes et promouvoir l'égalité des sexes;
- encourager les parlementaires hommes à défendre et promouvoir l'égalité des sexes;
- encourager les partis politiques à faire preuve d'initiative pour promouvoir et atteindre l'égalité des sexes;
- donner les moyens voulus au personnel parlementaire pour promouvoir l'égalité des sexes.

Madame la Présidente,

Notre 127^{ème} assemblée a lieu cette année à Québec. Elle adoptera un plan d'action pour des parlements sensibles au genre. Les parlements devront donc s'engager à devenir des institutions attentives à cette problématique et disposeront d'un plan pour les guider.

Il y a quelques jours, les Présidentes de parlement se sont réunies à New Delhi à l'invitation de l'UIP et de la Présidente du Lok Sabha, Mme Meira Kumar. Elles ont adopté l'Initiative de New Delhi pour des parlements sensibles au genre, déclaration novatrice dans laquelle ce groupe de femmes politiques s'est engagé à rendre les parlements plus ouverts aux préoccupations des femmes et plus à l'écoute de toutes les questions qui les concernent.

Une impulsion plus forte doit être donnée pour soutenir la participation des femmes à la vie politique et parlementaire. Pour ce faire, nous devons continuer à réclamer l'adoption de mesures spéciales temporaires, à plaider en faveur de l'émancipation des femmes, à demander l'affectation de ressources suffisantes et à promouvoir une volonté politique plus ferme.

Il faut que les parlements et toutes les autres institutions politiques se transforment pour devenir non seulement des lieux où les femmes sont représentées, mais aussi des espaces où elles peuvent apporter leur contribution sans qu'aucune barrière structurelle ou culturelle ne s'oppose à leur pleine participation.

C'est là une mission à laquelle l'UIP continuera d'œuvrer sans relâche.

Je vous remercie de votre attention.